

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 82-0841/PR/FIN affectant au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, une parcelle de terrain sise à Djibouti, lieu-dit « Quai au Bois. »

n° 82-0841/PR/FIN

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
22 juin 1982

Numéro JO  
n° 4 du 08/07/1982

Date du numéro  
8 juillet 1982

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est affecté au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, une parcelle de terrain d'une superficie de 27173 m2 environ, sise à Djibouti, au lieu-dit « Quai au Bois. »

#### Art 2

— Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation et à la construction du bâtiment des Affaires étrangères et de la Coopération.

#### Art. 3

— Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le chef du service des Domaines fera remise de la parcelle da terrain sus-visée au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera évaluation et détermination de ses limites.

#### Art 4

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

HASSAN GOULED APTIDON.